



Demande d'aide au recouvrement des pensions alimentaires

Art. L 523-1 à L 523-3 et L 581-1 à L 581-10 du code de la Sécurité sociale

Loi 91-650 du 9 juillet 1991

Article D 755-7 du code de la Sécurité sociale

Merci de compléter également un formulaire de déclaration de situation

► Votre situation

Vous pouvez demander l'aide au recouvrement des pensions alimentaires si vous êtes dans l'une de ces deux situations :

- 1 - Soit vous êtes en possession d'un jugement définitif fixant une pension alimentaire en faveur d'un ou plusieurs enfants de moins de 18 ans à votre charge
 - et cette pension n'est pas versée depuis 2 mois consécutifs ou est payée partiellement et
 - vous avez déjà engagé une action par voie d'huissier pour en obtenir le versement (paiement direct, saisie-arrêt...) mais celle-ci a échoué et
 - vous ne pouvez pas bénéficier de l'allocation de soutien familial, par exemple parce que vous ne vivez pas seul(e) ;
- 2 - Soit vous êtes un enfant majeur et avez bénéficié de l'allocation de soutien familial en tant qu'enfant à charge et l'un de vos parents (ou vos deux parents) se soustrai(en)t au versement de votre pension alimentaire fixée par jugement.

► Ce qu'il faut savoir

- La CPS peut engager ou poursuivre gratuitement en votre nom et pour votre compte toute nouvelle action de recouvrement contre l'autre parent pour les pensions alimentaires dues pour vos enfants mineurs et/ou pour vous-même (y compris prestation compensatoire).
- La CPS se charge du recouvrement des arriérés dans la limite de deux ans à compter de votre demande.

► Vos démarches

- Complétez une demande d'aide en recouvrement des pensions alimentaires pour chaque enfant né de parents différents.

► Merci de rappeler votre identité

Nom de famille : _____ Prénoms (dans l'ordre de l'état civil) : _____
(de naissance)

Nom d'usage : _____
(facultatif et s'il y a lieu)

Date de naissance :

Numéro d'allocataire (si vous en possédez un) : _____

Numéro de Sécurité sociale :

► Les enfants pour lesquels est due la pension alimentaire impayée

	Nom de l'enfant	Prénoms de l'enfant (dans l'ordre de l'état civil)	Date de naissance de l'enfant
1	_____	_____	<input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/>
2	_____	_____	<input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/>
3	_____	_____	<input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/>
4	_____	_____	<input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/>

► Éléments relatifs à la pension impayée

■ Indiquez si la pension fixée :

- n'a jamais été payée
- n'est plus payée depuis au moins deux mois consécutifs. Précisez le dernier mois payé :
- est payée partiellement depuis le

► Les actions que vous avez engagées par voie d'huissier mais qui ont échoué

■ Avez-vous déjà engagé une action pour obtenir le paiement de la pension fixée oui non

Si **oui**, précisez s'il s'agissait d'une ou des procédures suivantes :

- Paiement direct
- Saisies
- Recouvrement public

■ Une nouvelle action est-elle en cours ? oui non

Si **oui**, précisez laquelle : _____

S 7141 c - 10/2013

Emplacement réservé

2 Demande d'aide au recouvrement des pensions alimentaires

► Renseignements sur l'autre parent débiteur de la pension alimentaire et ses revenus (y compris indemnités, pensions...).

Indiquez toutes les informations dont vous avez connaissance

Nom de famille : _____ Prénom (dans l'ordre de l'état civil) : _____
(de naissance)

Nom d'usage : _____
(facultatif et s'il y a lieu)

Date de naissance : □□ □□ □□□□

Lieu de naissance : _____

Dernière adresse connue : _____

N° sécurité sociale : □□□□□□□□□□□□□□□□

N° d'enregistrement au registre du commerce et des sociétés ou répertoire des métiers : _____

Etablissement bancaire, postal ou d'épargne et son N° de compte : _____

Nom et adresse de son employeur ou de son entreprise : _____

S'il perçoit des revenus autres que d'activité, précisez leur nature, leur montant ainsi que, pour chacun d'eux, le nom de l'organisme qui le lui verse : _____

► Déclaration sur l'honneur

Je donne mandat à la Caisse de Prévoyance Sociale de Saint-Pierre et Miquelon pour engager ou poursuivre toute action pour obtenir le paiement :

de la pension alimentaire, des subsides dus pour mon ou mes enfants

de la prestation compensatoire ou de la pension alimentaire due pour moi-même.

Je certifie sur l'honneur l'exactitude de cette déclaration et des documents joints.

A _____, Le : _____

Si le signataire est un représentant de l'allocataire, précisez ci-dessous ses nom, prénom, qualité et adresse :

Signature de l'allocataire ou de son représentant ou de l'enfant majeur

Vous avez l'obligation de signaler immédiatement tout changement modifiant cette déclaration.

La Caf/MSA vérifie l'exactitude des déclarations (Article L. 114-19 du code de la Sécurité sociale). La loi punit quiconque se rend coupable de fraude ou de fausse déclaration (Articles L. 114-9 - dépôt de plainte de la Caisse pouvant aboutir à : travail d'intérêt général, amende ou peine de prison, L. 114-13 - amende, L. 114-17 du code de la Sécurité sociale - prononcé de pénalités).

La loi 78-17 du 06/01/1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux réponses faites sur ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour les données vous concernant auprès de l'organisme qui a traité votre demande.

Emplacement réservé

3 Demande d'aide au recouvrement des pensions alimentaires

Informations pratiques

Pour que votre dossier soit traité rapidement :

- répondez à toutes les questions qui vous concernent
- joignez toutes les pièces justificatives demandées
- n'oubliez pas de compléter une déclaration de situation

► Pièces à joindre à votre demande

Dans tous les cas :

- **l'original (grosse) du ou des jugement(s)** fixant le montant de la pension alimentaire (jugement de divorce, etc...)
- **copie de la notification du jugement ou de l'acte de signification du jugement par l'huissier** s'ils sont en votre possession
- **toute pièce justifiant le résultat obtenu** dans le ou les action(s) que vous avez déjà engagée(s) pour obtenir le paiement de la pension alimentaire :
 - pour tout paiement direct, saisies, notamment saisie des rémunérations : l'attestation de l'huissier, du greffier du tribunal d'instance ou de grande instance,
 - pour tout recouvrement public : le document délivré par le procureur de la République.

Si la pension est payée partiellement :

- **liste des versements effectués** (dates et montants), sur papier libre daté et signé.